

Résolution 749

approuvant le concept cantonal de la protection de l'environnement intitulé « Environnement 2030 »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu le rapport du Conseil d'Etat sur le concept cantonal de la protection de l'environnement intitulé « Environnement 2030 »,

approuve le concept cantonal de la protection de l'environnement intitulé « Environnement 2030 », tel qu'il est présenté dans le rapport du Conseil d'Etat et tel qu'amendé par la commission.